



## MODE D'EMPLOI

### RAPPORT MORAL – RAPPORT FINANCIER ET COMPTES

#### **LE RAPPORT MORAL**

Joindre au dossier administratif une photocopie du rapport moral qui a été présenté à l'AG de l'équipe.

- NB :**
- le rapport moral est rédigé par **la Secrétaire et la Présidente** en vue de l'Assemblée Générale.
  - utiliser du papier à en-tête pour la 1<sup>ère</sup> page.
  - un plan est proposé dans le Guide du Bureau chapitre IV p.14-15. Dans un souci de cohérence entre toutes les équipes, merci de s'y conformer le plus possible.

#### **LE RAPPORT FINANCIER ET LES COMPTES**

Joindre au dossier administratif, une photocopie du rapport financier, du compte de résultat, du bilan et du budget prévisionnel.

##### **NB-1 : le rapport financier**

- il est rédigé par **la Trésorière et la Présidente**,
- un plan est proposé dans le Guide du Bureau chapitre V p.14-16

##### **NB-2 : le bilan 2023 et le compte de résultat 2023 ; le budget prévisionnel 2024**

*Utiliser les modèles envoyés avec ce dossier, sans les modifier.*

Vous trouverez dans le Guide du Bureau chapitre V un certain nombre d'explications : consultez-le.

Saisie des subventions d'investissement utilisées sur plusieurs exercices :

**Au compte de résultat :** inscrire chaque année dans le compte 777000 le montant de la subvention utilisée

**Au bilan :** inscrire dans le compte 130000, le montant initial de la subvention accordée, jusqu'à ce qu'elle soit totalement utilisée.

Et inscrire dans le compte 139000, **en négatif donc avec le signe moins, le cumul du compte 777000, jusqu'à ce que ce total soit égal au montant de la subvention.**

#### **La cotisation et les abonnements aux revues**

- La cotisation de l'équipe à la Fédération correspond à **15€** à multiplier par le nombre d'équiptières + la cotisation de l'équipe à la Région qui est déterminée dans chaque région. Elle est également à multiplier par le nombre des equiptières.  
Exemple pour 10 equiptières, voici le calcul : 15€ (fédé) + 5€ (région) = 20€ x 10 equiptières soit 200€ à envoyer à la Fédération par chèque ou virement. Si par ailleurs vous faites un virement à la Fédération, nous vous remercions de bien inscrire dans le motif à quoi il correspond et pour quelle ESV, afin de pouvoir vous identifier.
- L'abonnement à la REVUE ESV est de **15€** par equiptière. Cet abonnement est offert aux nouvelles equiptières pendant la première année de leur adhésion.
- Les aumôniers, religieuses ne paient pas de cotisation, mais en revanche paient l'abonnement à la revue.